

COMPTE-RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MAI 2021

Présents : Sandrine BALLU, BRUNEL Laura, Pascal FAYOLLE, Emeric FORESTIER, Antoine GALLAND, Jean-Claude LACROIX, Anne-Marie KORTYLEWSKI, Sébastien LARGE, Magali LEGROS, Patrick LHORISSON, Fabrice LONGEFAY, Maurice MEGARES, Cécile MORET-NIZET, Jocelyne ORTON, Anne REBOULE, Charlotte SOCIE, Martin TRESCA

Absents :

Marie-Pierre Baroux, excusée, a donné son pouvoir à JC Lacroix
Laurent Carvat, absent

Secrétaire de séance : Jean-Claude Lacroix

1- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 6 avril 2021 :

Jean-Claude Lacroix propose les modifications suivantes :

- Point 5 : rajouter : « le total des dépenses de fonctionnement prévues au budget se monte à 792 151 € ; le total des dépenses d'investissement se monte à 812985 € dont 93984 € de remboursement de capital d'emprunts en cours ».
- Point 8 : « Le montant du devis est d'environ 40 000 €TTC ».
- Point 9 : « Il précise que ces travaux seront décidés quand les réponses aux demandes de subventions auront été reçues ».

Ces trois modifications sont approuvées à l'unanimité.

2- Vente du bâtiment de la rue Dupasquier

Jean-Claude Lacroix explique le contexte de ce sujet. Le bail pour le logement vient à échéance le 30 novembre 2021, celui pour le local professionnel (ostéopathe) vient à échéance le 31 décembre 2021. Chacun de ces baux sont sujets à un préavis de 6 mois. S'il était décidé de vendre ces locaux vides, alors il était nécessaire de résilier ces baux respectivement au 31 mai et 30 juin 2021, le maire ne pouvant le faire que suite à une décision de vente adoptée par le conseil municipal.

Toutefois, après diverses analyses et consultations d'expert en immobilier, il apparaît qu'il n'est pas nécessaire de résilier ces baux et qu'une décision de vendre ces locaux n'est donc plus urgente.

Une discussion s'engage alors sur les avantages et les inconvénients de céder des biens appartenant à la commune. Il est notamment précisé que si on crée un nouveau logement dans ces bâtiments, le PLU impose à la mairie tout comme aux particuliers la création de 2 places de stationnement liées à ce logement. Sébastien Large profite de cette remarque pour demander pourquoi des logements rue de l'ancien pensionnat ont transformé leurs places de stationnement en terrasse et donc se garent sur les parkings de la salle des fêtes. M. le Maire lui répond que si c'est le cas, ils sont dans l'illégalité car ils n'ont pas respecté les obligations dictées par le PLU et leur permis de construire et qu'il avait alors la possibilité de les poursuivre lorsqu'il était adjoint à l'urbanisme.

La décision est prise de constituer un groupe de réflexion pour envisager l'utilisation et l'avenir de l'ensemble des locaux de la commune.

Ce groupe intégrera les conseillers suivants : Laura Brunel, Emeric Forestier, Antoine Galland, Jean-Claude Lacroix, Patrick Lhorisson, Martin Tresca, le Maire Fabrice Longefay est membre de droit.

3- Elections régionales et départementales

Monsieur le Maire rappelle les dates du premier et deuxième tour de l'élection, les 20 et 27 juin 2021. Il explique les contraintes règlementaires d'organisation et celles liées à la situation sanitaire actuelle.

La répartition des rôles, intégrant la participation de volontaires non-conseillers municipaux, est alors mise au point pour les 2 tours.

Un tableau sera diffusé à tous les participants afin de confirmer leur rôle et leurs horaires de présence.

Monsieur le Maire précise qu'il a été sollicité par plusieurs listes de candidats afin d'obtenir son soutien. Il n'a pas donné suite à ces demandes comme il s'y était engagé lors des élections municipales, la liste sur laquelle il s'était présenté étant apolitique.

La liste des sujets étant épuisée, la séance est levée à 21H30.